

223C0992
FR0000035784-FS0525

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société civile Auresa Capital¹ (12 place Edouard VII, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN et détenir 1 699 213 actions TRANSITION EVERGREEN représentant 3 398 426 droits de vote, soit 4,23% du capital et 5,38% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Contrôlée par M. Samuel Moreau.

² Sur la base d'un capital composé de 40 171 460 actions représentant 63 149 323 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.